RÉOUVERTURE DES
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MERCREDI
A COMPTER DU 20 MAI

Depuis le 12 mai 2020, les Accueils Collectifs de Mineurs peuvent reprendre leur fonctionnement dans le strict respect des prescriptions sanitaires émises par les autorités.

Afin de respecter chaque point du protocole du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse :

- PROTOCOLE DE REOUVERTURE DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS du 12 mai 2020

et de les décliner sur nos structures d'accueil périscolaire 3/6 ans et 6/11 ans, nous avons tenu compte des contraintes spécifiques suivantes :

- Nombre de personnels dévolus à la désinfection, au nettoyage des locaux et au portage des repas froids (salles d'activités, sanitaires, restaurant scolaire,...),

- Nombre et surface des salles d'activités (capacité maximale de 4 à 12 enfants en Maternelle et de 12 à 22 élèves en Elémentaire),

- Nombre de sanitaires et de points de lavage des mains disponibles,

- Taux d'encadrement des équipes d'Accueil Collectif de Mineurs : Personnel de la Mairie de BELIN-BELIET (personnes non vulnérables et sans difficultés pour garder ses enfants),

<u>Capacités d'accueil :</u>

En conséquence, nous pourrons accueillir à compter du 20/05 et jusqu'à nouvel ordre, sur les critères retenus ci-dessus :

- 25 enfants de 3/6 ans (maternelle)
- 48 enfants de 6/11 ans (élémentaire)

<u>Qui peut s'inscrire ?</u>

L'APS du mercredi s'adresse :

- prioritairement aux enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire. Ces enfants doivent être inscrits dans les classes d'accueil d'urgence au sein de leur école de BELIN-BELIET ou de LUGOS,
- à tous les autres enfants présents à l'école depuis le 18 mai et dans la limite des places disponibles.

<u>Modalités d'inscription</u>

- PAR TELEPHONE AUPRÈS DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE : 05 56 21 95 63
- PAR MAIL : enfance-jeunesse-belinbeliet@orange.fr
- AUCUNE RESERVATION PAR VOTRE ESPACE FAMILLE NE SERA PRISE EN COMPTE

<u>Horaires d'accueil</u>

- à la ½ journée sans repas : de 9h à 12h OU de 13h30 à 17h.
- à la ½ journée avec repas : de 9h à 13h30 OU de 12h à 17h
- à la journée avec le repas : de 9h à 17h

Ces temps d'accueil peuvent être précédés d'un ATP (accueil temps plus) de 7h00 à 9h00 et/ou de 17H00 à 19H00.

Le Service Enfance Jeunesse
de la Mairie de BELIN-BELIET